



# UNC INFOS

LETTRE MENSUELLE DU SIÈGE DE  
L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

N°128 - Juillet 2022 - uncdir@unc.fr

**E** *UNC INFOS* revient sur quelques précautions élémentaires à respecter pour faire en sorte que le déroulement d'une AG ne soit pas contestable vis-à-vis du droit. Focus également sur le rôle souvent méconnu du comité de rédaction de *La Voix du Combattant* et quelques informations sur le fonctionnement interne des associations. A la suite des élections législatives, l'UNC entend relancer son action en direction des parlementaires ...

**D**  
**I**  
**T**  
**O** Ce 128<sup>e</sup> numéro d'*UNC INFOS* est le dernier rédigé par votre « serviteur ». En effet, après un peu plus de 11 années à la direction des services administratifs du siège national, je tirerai ma révérence le 30 juin à minuit. Je me félicite des rapports de confiance entretenus avec la plupart des présidents départementaux, et je vous invite à faire bon accueil à mon successeur, Xavier Pons, qui, je n'en doute pas, saura manager le siège national pour être toujours plus au service des fédérations. Quant à moi, l'UNC n'ayant plus besoin de mes services, je vais m'engager comme bénévole dans d'autres associations ...

Bonne route !

Philippe Schmitt  
Directeur administratif

## ACTUALITÉS

## RESPECT DES STATUTS

Comme le rappelle chaque année le secrétaire-national aux nouveaux présidents départementaux, « *Je vous invite à respecter scrupuleusement vos statuts et règlements intérieurs et à bannir toutes interprétations. Les statuts d'une association constituent en quelque sorte sa « Constitution » ! Méfiez-vous des habitudes, de l'à peu près* » ... Or, quelques événements récents nous conduisent à préciser de nouveau certaines obligations qu'il convient de respecter en tant qu'association de type 1901, sous peine de recours devant le tribunal de grande instance, dans une société de plus en plus judiciaire. En cas de contradictions entre les statuts et le règlement intérieur, ce sont toujours les statuts qui l'emportent !

- ☛ L'élection des administrateurs obéit à des dispositions statutaires incontournables. L'appel à candidature doit respecter les procédures décrites dans le règlement intérieur, notamment en ce qui concerne les délais d'appel et de réponse.

- ☛ Les candidatures doivent être diffusées aux électeurs avant l'élection (délais précisés dans les statuts).

- ☛ Il importe de désigner un bureau de vote, composé au minimum d'un président et de deux assesseurs, en évitant la présence de candidats ...

- ☛ Le scrutin est secret : prévoir une urne, si possible qui ferme à clefs !

- ☛ Faire émarger les votants pour chaque scrutin et faire signer la feuille de résultats par tous les membres du bureau de vote.

- ☛ L'AG délibère sur toutes les questions mises à l'ordre du jour par le CA, ce qui suppose que celui-ci en ait eu connaissance et en ait débattu avant l'AG ...

- ☛ Certains litiges concernant l'application des statuts se terminent devant les tribunaux ! Seul le juge peut prononcer la nullité de l'élection d'un dirigeant d'association.

Présidé par le président-national, directeur du magazine, le comité de rédaction composé d'adhérents qui contribuent régulièrement à son contenu - Pierre Antoine (UNC 25), Gérard Colliot (UNC 78), Henry Dutailly (UNC 52), Michel Gagnaire (UNC 06), Denis Giacomazzi (UNC 85), Alain Guth (UNC 68), Georges Lebel (UNC 15), François Maurice (UNC 64) Béarn), Dominique Musset (UNC 95), Philippe Schmitt (directeur administratif), de Béatrice Gendron, rédactrice en chef et de l'équipe de rédaction - est chargé de planifier les thèmes centraux des numéros de *La Voix du Combattant*, de proposer des sujets d'articles, d'aider la rédaction dans ses contacts extérieurs, de procéder à des réflexions sur l'évolution du magazine, de rédiger des articles.

Réuni le 16 juin dernier, le comité de rédaction a examiné le contenu des numéros de *La Voix du Combattant*, publiés depuis novembre 2021, a validé les prévisions de sommaires jusqu'en décembre 2022, et a commencé à réfléchir aux divers défis auquel est confronté notre magazine centenaire, sans aucun doute un des plus beaux fleurons de l'UNC :

☞ Augmentation sensible du prix du papier.

☞ Nécessité de réorganiser les éditions régionales par suite de la baisse des contributions des fédérations départementales.

☞ L'avenir de la rubrique juridique par suite du départ de son rédacteur.

☞ L'intérêt de publier encore deux numéros à 52 pages.



Le magasin du siège national de l'UNC sera fermé du mercredi 27 juillet soir au lundi 29 août matin.  
Le service social sera fermé du vendredi 1<sup>er</sup> juillet soir au 3 août inclus.  
Le service comptabilité sera fermé du vendredi 29 juillet soir au lundi 22 août inclus.

## LA MOTION DE LEGISLATION

Le comité consultatif *législation* rédige chaque année, une « motion de législation » présentée au conseil d'administration national avant de faire l'objet d'une délibération soumise au vote de l'assemblée générale (article 8 des statuts).

Cette motion de législation détaille les attentes et les propositions de l'UNC dans le domaine de la reconnaissance, de la réparation et de la mémoire. Tous les présidents départementaux ont reçu un exemplaire de la motion 2022 en avril dernier.

Elle est également accessible en ligne sur [www.unc.fr](http://www.unc.fr)

N'hésitez pas à la faire connaître en la diffusant en interne comme en externe UNC, notamment à vos parlementaires, députés et sénateurs.

Comité consultatif de législation



### MOTION DE LEGISLATION

### 2022

*« La guerre, ce n'est pas l'acceptation du risque. Ce n'est pas l'acceptation du combat. C'est à certaines heures, pour le combattant, l'acceptation pure et simple de la mort. » (Antoine de Saint-Exupéry- Pilote de guerre)*

Michel GAGNAIRE  
Président du comité consultatif « Législation ».

→ La directive générale 23/D du 20 octobre 2006 de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre constitue actuellement l'unique texte de référence concernant les modalités de sauvegarde des drapeaux des associations dissoutes.

## DÉVOLUTION DES DRAPEAUX D'ASSOCIATIONS DISSOUTES

Cette directive précise que lors de la dissolution d'une association d'anciens combattants ou de victimes de guerre, son drapeau doit être recueilli dans un lieu assurant son intégrité.

De nombreux lieux de dépôt sont possibles :  
une association jumelle,  
un hall d'hôtel de ville,  
une maison du combattant, un musée, un établissement scolaire, une unité militaire...

Les services départementaux de l'ONAC-VG, chargés d'encadrer le processus de dévolution, organisent ainsi chaque année des dépôts de drapeaux, notamment dans des mairies ou des établissements scolaires, en liaison avec les associations concernées.

Ce dispositif permet de continuer à présenter ces drapeaux lors de cérémonies à caractère mémoriel, perpétuant le souvenir des anciennes associations, en particulier auprès des jeunes générations.

## DECLARATION D'ACTION CIVIQUE

L'UNC a vocation à faire entendre la voix de ses adhérents sur les problèmes de société et les valeurs. Même si l'UNC est apolitique, elle ne peut ignorer la chose publique parce qu'elle n'est pas apatride et que ses membres s'intéressent aux affaires de la France. Chaque année, le comité consultatif *Action civique et Mémoire* réfléchit sur un thème d'action civique et ses réflexions donnent lieu à une déclaration soumise à l'approbation de l'assemblée générale après validation du conseil d'administration national. Retrouvez la déclaration d'action civique 2022 sur [www.unc.fr](http://www.unc.fr)

Comité consultatif d'Action Civique et de Mémoire (CCACM)



### DECLARATION D'ACTION CIVIQUE

2022

L'UNC et les OPEX/OPINT



## INFORMATIONS GENERALES

## PORT DE DECORATIONS

Les médailles « Ordonnance », appelées aussi « médailles pendantes » se portent lors de cérémonies militaires, de prises d'armes ou lors de remise de décorations militaires officielles. Concernant les anciens combattants, il n'existe pas de règles particulières quant au port des décorations lors d'une cérémonie militaire, d'une cérémonie civile, d'une cérémonie associative. Concernant les cérémonies militaires, il est conseillé de prendre connaissance des dispositions de la note de service et de s'en inspirer. Pour les cérémonies civiles et associatives, une certaine latitude est laissée aux intéressés sachant qu'il importe de ne surtout pas mélanger décorations nationales et distinctions associatives.

# GUIDE PRATIQUE DE LA FLAMME

Le comité de la Flamme vient de publier le Guide pratique de la Flamme à l'usage des associations. Il a été transmis aux associations adhérentes et sera mis en ligne prochainement sur le site Internet

[www.laflammesouslarcdetriomphe.org](http://www.laflammesouslarcdetriomphe.org)

Ce document permet de s'inscrire à une cérémonie et de comprendre le cérémonial. Il répond à de nombreuses questions sur les réservations, la préparation et le déroulement des cérémonies.

Accompagner des scolaires au ravivage de la Flamme, est une activité qui rentre totalement dans le travail de mémoire que mènent de nombreuses associations UNC.

## GUIDE PRATIQUE DES ASSOCIATIONS

COMITE DE LA FLAMME  
SOUS L'ARC DE TRIOMPHE  
FLAMME DE LA NATION

© Comité de la Flamme - 2022



## RENOUVELLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Depuis le 19 juin soir, 577 députés ont été élus ou réélus. Ils vont normalement siéger 6 ans. L'Assemblée nationale est au cœur de notre démocratie. Elle forme avec le Sénat le pouvoir législatif dont la mission est de faire la loi et de contrôler le Gouvernement.

Le président-national entretient des contacts réguliers avec les parlementaires : auditions annuelles lors de la préparation du budget, groupe de travail divers, rencontres officieuses, accueil au siège national, etc.

Pour être efficace, ces actions doivent être relayées au niveau local ... C'est très important !

A cet effet, le siège national vous propose diverses initiatives à débiter dès que possible :



► Présidents départementaux, sollicitez des rendez-vous avec les députés de vos circonscriptions : présentez-leur ce qu'est l'UNC, ce que vous représentez (effectifs), ce que vous faites et qui, sans aucun doute, aiguillera leur curiosité (travail de mémoire, actions sociales, reconversion, accompagnement des blessés, formation de cadets, etc.), en bref ce qui contribue à renforcer l'image de notre association ...

► Appuyez les actions du président-national en relayant à la base ce qu'il tente de promouvoir au niveau parisien (contenu de la motion de législation, réactions face à certaines initiatives mémorielles, éléments de langage diffusés par le siège national) ...

► En signalant au siège national l'identité des députés et sénateurs qui sont adhérents de l'UNC afin de constituer - pourquoi pas ? - un groupe de parlementaires UNC.